



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement suivant :

Projet de règlement 627-23-24 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à modifier le nombre d'enseignes par bâtiment principal et à créer la définition de toit-terrasse

AVIS PUBLIC est donné que :

Lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 12 août 2024, le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté le projet de règlement : 627-23-24 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à modifier le nombre d'enseignes par bâtiment principal et à créer la définition de toit-terrasse.

Le projet de règlement 627-23-24 ne comprend pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le **10 septembre 2024, à compter de 18h30**, au Salon des Pionniers du Centre Frameco, situé au 700, route 173 Nord à Saint-Joseph-de-Beauce en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement 627-23-24 peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.vsjb.ca à la section *Ville/Règlements/Projets de règlement* et au bureau de l'hôtel de ville, au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, durant les heures d'ouverture normales du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 15^e jour d'août 2024

Nancy Giguère
Greffière